

BULLETIN D'INFORMATION DE LA CHAPELLE SAINT-URSN



EXPRESSION MUNICIPALE



www.lachapelle-saint-ursin.fr
f La Chapelle Saint-Ursin

N°50
JANVIER
2023

SOMMAIRE

 **MÉDECINS, INFIRMIERS, PERSONNELS DE SANTÉ**
INSTALLÉS À LA MAISON MÉDICALE - RUE DES TILLEULS

PREMIER PARC PHOTOVOLTAÏQUE EN SERVICE
DE L'ÉLECTRICITÉ PROPRE POUR 8133 FOYERS

PROJET LOGISTIQUE XXL
LE PLUS GRAND BÂTIMENT DU CHER VA SORTIR DE TERRE

SÉCHERESSE ET MAISONS FISSURÉES
QUELQUES CONSEILS POUR ÉVITER LE PIRE !

  **DÉCHETS MÉNAGERS**
DES CHANGEMENTS EN COURS ET À VENIR !

FINANCES
MAUVAISE PASSE POUR LES COMMUNES DE FRANCE

LA CHAPELLE AU JOUR LE JOUR

INFOS ET NOUVELLES BRÈVES

ÉTAT CIVIL

LE PETIT

DU MAIRE

La Chapelle Saint-Ursin a acquis une belle notoriété. Elle figure dans le tout petit peloton de tête des communes les plus demandées pour résider ou réaliser un investissement immobilier, selon les agences immobilières et les aménageurs.

Remarquablement bien située, à la fois à l'écart des grands axes de circulation et de la ville mais assez proche pour y accéder rapidement, elle dispose de tous les commerces et services utiles à notre vie quotidienne.

La mise en service de la maison médicale, le lifting de notre supermarché, l'adaptation de nos écoles et équipements maintiennent haute cette belle notoriété, tout comme la vitalité associative locale en recherche permanente d'initiatives nouvelles.

Il n'y a donc pas de hasard à ce que La Chapelle Saint-Ursin connaisse la plus forte progression démographique du département ces derniers temps. Pas de hasard non plus à ce que son développement économique - essentiellement industriel - soit si élevé pour un village d'à peine 4000 habitants.

Ainsi devrions-nous être une commune prospère et facilement capable de financer ses services et investissements.

Voilà qu'il n'en est plus rien. Le budget communal se trouve asséché par les flux financiers transférés à l'intercommunalité dans des proportions déraisonnables. Et voilà qu'en même temps certaines compétences de proximité comme la gestion des eaux pluviales sont elles-mêmes transférées à l'intercommunalité, évidemment infiniment moins agile, terriblement plus bureaucratique, moins efficace et bien sûr plus coûteuse !

Il est à redouter que d'autres secteurs d'activité dans lesquelles la commune excelle soient à leur tour regroupés sans autre véritable nécessité que celle de former des ensembles toujours plus grands, à l'assise financière toujours plus large.

Cela ne nous convient pas. Ce qui nous convient c'est la stabilité de l'institution communale, c'est le respect de son existence dans l'entière des missions qu'elle exerce aujourd'hui avec les modestes moyens dont elle dispose encore.

Alors oui, résolument, je défends la proximité, le "small is beautiful" et donc la commune. Et qui pourrait reprocher au maire de cultiver l'esprit de Chapelle...Saint-Ursin ?

BONNE ANNÉE 2023 À TOUS !

Yvon BEUCHON



Le Président de la République en visite à La Chapelle en octobre dernier

L'impôt sur l'activité économique produit une ressource fiscale annuelle de l'ordre de 2 millions d'euros. La commune n'en reçoit que 855 000 €. Le service, par l'Etat, d'une dotation de Bourg-Centre de 144 000 € annuelle vient de lui être supprimée, au motif de son appartenance à l'agglomération. L'impôt produit par le parc photovoltaïque est perçu par le département et l'agglomération. Rien pour la commune !

RETROSPECTIVE 2022 DES TRAVAUX ET DES ACQUISITIONS

Les investissements financiers réalisés sur notre territoire communal n'ont jamais été aussi importants qu'au cours de cette dernière période. Si les investissements privés notamment industriels occupent le haut du classement, les aménagements publics ont aussi été particulièrement nombreux et variés.

↳ PETIT TOUR D'HORIZON

L'aménagement du quartier des "Hauts de La Chapelle" se poursuit à un rythme très soutenu. La construction de 16 logements locatifs va s'ajouter à la cinquantaine de maisons en cours de construction ou tout juste achevées. Il reste à obtenir l'installation d'un surpresseur par le gestionnaire du service de l'eau, à réaliser l'extension du réseau de l'éclairage public et les liaisons piétonnes. C'est un beau et grand quartier qui prend vie.



PARCOURS DE VTT

Après l'acquisition par la mairie du petit bois du "Pertelin" voisin du stade, un parcours VTT a été réalisé qui serpente entre les arbres sur près de 2 kms et dispose d'équipements pour faire preuve d'agilité. Ce parcours sera en prise avec la piste cyclable Pierrelay / La Chapelle programmée en 2023.

RÉNOVATION DES SANITAIRES SCOLAIRES



La crise sanitaire a montré la nécessité de moderniser les sanitaires des écoles pour favoriser les règles renforcées d'hygiène.

Les sanitaires des écoles élémentaire et maternelle viennent d'être refaits. Un préau sera construit à l'école élémentaire pour restituer la surface occupée par le nouvel équipement.

PLANTATION



Notre commune se distingue par la plantation de plus de 35 000 arbres au cours de la décennie passée. Ce programme déterminé de verdissement se poursuit à l'image de la plantation d'une haie vive chemin de Villeneuve engagée début décembre.

- Directeur de la publication et rédacteur
Yvon BEUCHON
- Crédits photos
Mairie de La Chapelle Saint-Ursin,
Adobe Stock
- Conception maquette
IDCLAIR, Agence de Création
02 48 02 15 98 • www.idclair.net
- Impression
ICL-SATINES, Bourges
02 48 68 22 00 • www.satines.fr

CAFÉ DE L'ÉGLISE
Besta passe la main et voilà Emmanuelle !

Il en aura servi des fillettes de rosé, des demis de bière, des cafés serrés...

Jonathan a participé inlassablement à l'animation commerciale de notre centre-bourg. Grand connaisseur de la vie communale, il a maintenu en vie le dernier bistrot traditionnel du bourg pendant sept belles et longues années. Nous lui souhaitons de réussir dans la nouvelle orientation professionnelle qu'il a choisie.

Après quelques jours d'adaptation aux changements qu'elle souhaite réaliser, Emmanuelle BERNAL prend la suite et souhaite multiplier les animations de fin de semaine et égayer, en saison, la place de l'Église par une terrasse agrandie et vivante.

Merci Besta,
Bonne réussite Emmanuelle !

COUP DE JEUNE
AU SUPERMARCHÉ CARREFOUR

Notre supermarché est à la relance sous l'impulsion de Jérémie VICENTE qui vient d'en réaliser l'acquisition. Pimpant, lumineux, bien achalandé avec un rayon boucherie de très belle tenue distribuant les meilleures viandes des éleveurs locaux : les chapelais ont la chance de disposer d'un commerce de proximité de grande qualité proposant les meilleurs produits et services.

A nous tous d'assurer la réussite de notre commerce chapelais !

CHAUMES DU VERNILLER : Valorisation touristique en vue

L'aménagement du parking de visite de la réserve puis le balisage du sentier de découverte de la seule Réserve Naturelle Nationale du département devraient intervenir au printemps.

Il permettra de faire découvrir la richesse de ce patrimoine naturel exceptionnel dont la mise en valeur est assurée notamment par l'association PROPACHAPE assistée d'un troupeau de brebis et de quelques biquettes.

LES BELLES EXPOS
DE LA MEDIATHEQUE

La galerie d'expos de la médiathèque présente en permanence des expositions de peintures, sculptures ou photos magnifiques.

Quel dommage que tous les chapelais ne poussent pas la porte pour profiter des œuvres exposées ! L'accès est libre et gratuit, c'est à côté de chacun de nous et l'accueil est toujours de qualité !

DÉCHETS MÉNAGERS

DES CHANGEMENTS SUCCESSIFS À VENIR !

La Terre croule sous les déchets. Les gestionnaires du service de la collecte et du traitement des déchets ménagers sont tenus par la Loi de participer à la diminution de la production de déchets et, le plus possible à leur réemploi et valorisation.

2 MODIFICATIONS TRÈS IMPORTANTES DE L'ORGANISATION DE CE SERVICE VONT AVOIR LIEU CETTE ANNÉE.

LA PREMIÈRE MODIFICATION CONCERNE LES EMBALLAGES (BAC À COUVERCLE JAUNE) :

DÉSORMAIS ABSOLUMENT TOUS LES EMBALLAGES DOIVENT ÊTRE MIS DANS CE BAC.

Nous y mettons déjà le papier, la cartonnelle, les flacons plastique, les boîtes de conserve... Il faut désormais y mettre absolument tous les emballages : les pots de crème, de yaourt, les blisters et suremballages plastique, les barquettes de viande et de poisson en polystyrène, les barquettes alu, tout absolument tout ce qui a servi à contenir ou emballer un produit va dans le bac jaune. Il vaut mieux mettre au bac jaune un déchet qui ne devrait pas y être (il sera éliminé) que de ne pas y mettre quelque chose qui aurait pu être recyclé ou valorisé.

On observera les prescriptions qui suivent :

APLATIR AU MAXIMUM
LES EMBALLAGES (BOUILLONS AVEC BOUCHON, POTS, BOÎTES...)
SANS LES ENCASTRER NI LES ENVELOPPER.

VIDER TOUS LES EMBALLAGES DE LEUR CONTENU SANS LES LAVER (ÉCONOMISONS L'EAU !)

SÉPARER SI POSSIBLE LES COMPOSANTS DIFFÉRENTS D'UN MÊME EMBALLAGE, EXEMPLE : UN COUVERCLE MÉTALLIQUE SÉPARÉ DU CORPS EN PLASTIQUE.

**LES GROS CARTONS GRIS (CARTONS DE VIN, CARTONS ONDULÉS...)
DOIVENT ÊTRE PLUTÔT DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE.**

EN RÉSUMÉ

LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE :

BOUILLONS, FLAONS, BARQUETTES EN POLYSTYRÈNE, POTS DE YAOURT, POTS DE CRÈME, FILMS ALIMENTAIRES, BLISTER, TUBE DE DENTIFRICE, TUBE DE COLLE...

LES EMBALLAGES EN MÉTAL :

LES BOÎTES DE CONSERVES, LES AÉROSOLS, LE PAPIER ALUMINIUM, LES CAPSULES DE CAFÉ, LES CANNETTES, LES GOURDES DE COMPOTE...

LES EMBALLAGES EN CARTONS :

LES BRIQUES ALIMENTAIRES, LES CARTONNETTES, LES BOÎTES À PIZZA, LES GOBELETS EN CARTON...

LES PAPIERS :

JOURNAUX, ENVELOPPES, MAGAZINES...

LA DEUXIÈME OBLIGATION QUI NOUS EST FAITE CONSISTE À EXTRAIRE DE NOS POUBELLES TOUTE LA MATIÈRE ORGANIQUE (CE QUI FERMENTE) :

Il s'agit de nos résidus de repas, des épluchures de fruits et légumes notamment. Beaucoup d'entre nous pratiquent le compostage à domicile. C'est très bien il ne faut rien changer, vos fleurs, vos potagers, vos pieds d'arbres et d'arbustes profitent de cet amendement naturel. Les autres ménages vont pouvoir, en cours d'année, se procurer un bioseau (seau avec couvercle pouvant tenir sous l'évier) dans lequel ils déposeront tous leurs déchets organiques. Une vingtaine de bornes de collecte des biodéchets sera déposée dans les différents quartiers du bourg. Chacun pourra venir y vider périodiquement le contenu de son bioseau. La collecte de ces points de regroupement sera effectuée chaque semaine et le produit collecté sera utilisé en mélange avec les déchets verts des déchèteries pour fabriquer du compost de qualité ou sera utilisé en méthaniseur pour produire du gaz naturel.

CETTE EXPÉRIMENTATION DEVIENDRAIT ÊTRE ENGAGÉE À LA CHAPELLE AU MILIEU DU PRINTEMPS.

Elle devrait s'accompagner d'une adaptation du rythme des tournées de collecte au porte à porte.

Toutes ces dispositions seront évidemment présentées publiquement en une ou plusieurs réunions publiques. LA FIXATION DES DATES RESTE À VENIR.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS PROFONDES MODIFICATIONS DE CE SERVICE

L'incroyable sans-gêne de certains, l'enchevêtrement hétéroclite de déchets que la Loi fait obligation de trier et l'abus de recours à ce service public amènent à changer son organisation comme suit :

Le service d'enlèvement sera réservé aux habitants ne disposant pas de moyens de locomotion leur permettant d'effectuer leurs dépôts à la déchèterie.

Les demandeurs d'un retrait de végétaux, de métaux, de vrac ou tout-venant triés devront signaler en mairie leur demande d'enlèvement. Le jour programmé de cet enlèvement sera communiqué aux demandeurs quelques jours avant, permettant de grouper l'organisation à moindre coût du service.



EN OBSERVANT TOUTES CES PRESCRIPTIONS LA CONTENANCE DU BAC JAUNE DOIT SUFFIRE MÊME SI LE RYTHME DE COLLECTE VENAIT À ÊTRE DIMINUÉ.

CEPENDANT SI LA CONTENANCE DE VOTRE BAC DEVENAIT INSUFFISANTE, UN BAC PLUS GRAND POURRAIT VOUS ÊTRE AFFECTÉ.

PLUS D'INFOS **0800 897 730**
NUMÉRO VERT

CONSEILS D'ÉCOLES

Voici la liste des parents élus pour siéger aux conseils d'écoles. Ils contribuent à parfaire encore la qualité de l'accueil de nos enfants.

en primaire : Marie POMMIER, Aurélie BLONDEAU, Delphine BOISSONNET, Sabine DE SENSI, Claire GOBLET, Johanna GONTHIER, Sabine LELIEVRE, Mathieu PANARD, Vanessa PERNOT, Angélique PINTO DESTERNES (Titulaires).

Karen STAHL, Cindy TRIDON, Stéphanie DURAND, Pauline GAVALDA, Guillaume GAVIN, Aurélie FOURGEOT, Audrey TOUATI, Delphine PARAT, Carole TREMEAU, Aurélie RABIAN (Suppléants).

en maternelle : Aurélie FOURGEOT, Sandrine JARRY, Karen STAHL, Delphine THEZE, Cindy TRIDON (Titulaires) Tiphaine BIGNELL, Lysiane JOASSARD, Alison LOUNTHONE, Emilie OUDET, Adeline THOREAU (Suppléants).

DONATIONS BIENVENUES

À la peine financièrement, les communes de France cherchent à diversifier leurs recettes pour ne pas être contraintes de trop réduire la qualité des services publics locaux ou de trop augmenter les contributions fiscales.

C'est un crève-cœur de constater que parfois des successions restent très longtemps ouvertes, sans qu'elles ne trouvent de bénéficiaires. C'est l'État au terme de délais excessivement longs qui bénéficie de l'actif immobilier et financier resté en déshérence.

Ce petit texte n'a pas d'autre intention que d'inviter tous ceux qui le peuvent et le souhaitent à désigner notre belle commune de La Chapelle comme bénéficiaire testamentaire.

Si cela advient, la commune saura dire merci.

CHERS REPAS

Le restaurant scolaire accueille quotidiennement 260 à 280 enfants. Le fournisseur des repas est évidemment confronté à la hausse des matières premières alimentaires et répercute à la commune ces hausses incontournables.

Le conseil municipal aura à se prononcer sur le financement de ce surcoût. Augmentation des tarifs, prise en charge par le budget et donc le contribuable ou un peu des deux ?

DÈS 16 ANS LA MAIRIE VOUS ATTEND

Chaque jeune, à son seizième anniversaire, doit se présenter en mairie muni de sa pièce d'identité, livret de famille, justificatif de domicile et accompagné d'un de ses parents. Cette demande de recensement est obligatoire.

SÉCHERESSE & MAISONS FISSURÉES

QUELQUES RECOMMANDATIONS !

L'assèchement des zones humides, l'excès de drainage, la disparition de haies vives et de talus, l'imperméabilisation de surfaces importantes de voiries, places et trottoirs conjugués à des étés trop secs et des chaleurs trop fortes provoquent un assèchement du sol et bien des misères à nos maisons qui apprécient davantage les sols humides, spécialement en zone argileuse, comme chez nous.

L'EXPERTISE GÉOTECHNIQUE RÉALISÉE VOICI QUELQUES ANNÉES À LA CHAPELLE PAR UN BUREAU D'ÉTUDE SPÉCIALISÉ À LA SUITE DES ÉPISODES DE SÉCHERESSE NOUS DIT :

« les argiles... (présents chez nous)... sont en raison de leur composition (richesse en smectites) particulièrement sensibles aux alternances humidification - dessiccation. Cette dessiccation provoque leur rétraction et des variations de volume de 2 à 5%. Elles peuvent, dans certains cas, dépasser ces valeurs (certains auteurs parlent de retraites supérieures à 10 % pour des argiles sensibles comme les montmorillonites). Dès lors que, sous une construction quelconque, le front de dessiccation atteint une profondeur supérieure à celle de la fondation (habituellement comprise entre 0,6 et 0,8m dans la région) la rétraction de l'argile entraîne un affaissement de la fondation qui se répercute dans les parties en élévation. Comme la rétraction de l'argile n'est pas régulière, le tassement n'est pas homogène, d'où une fissuration plus ou moins prononcée. »

C'EST CE PHÉNOMÈNE QUI FRAPPE NOTRE TERRITOIRE tant les étés sont devenus secs et les pics de températures élevés. Les conseils prodigués dans les lignes qui suivent peuvent être suivis par tous les propriétaires de maisons individuelles y compris celles qui ont été construites depuis un siècle ou plus qui, l'expérience l'a montré, peuvent ne pas être **ÉPARGNÉES.**

Petit puits absorbant

Exemple d'un petit puits dans une terrasse permettant d'abreuver les abords d'une maison.



2022

La mairie n'a reçu que **10 dossiers** de déclarations de dommages aux biens. Ce chiffre ne constitue pas, par sa violence et son intensité, une catastrophe naturelle et n'a donc pas permis le dépôt d'une demande de classement du territoire communal en catastrophe naturelle.

HALTES JACQUAIRES RECHERCHÉES

Le chemin de pèlerinage vers Saint-Jacques de Compostelle depuis Vézelay traverse notre commune. L'itinéraire emprunte le chemin de Villeneuve depuis Bourges puis les rues de Piécot, des Vignes, des Acacias, de la Gare et la route de Villeneuve-sur-Cher.

L'association gestionnaire du chemin cherche des lieux où les pèlerins pourraient être hébergés. Ils sont des centaines à traverser notre village, principalement en période estivale.

Ces marcheurs au long cours sont des personnes toujours très courtoises, cultivées, avides de rencontres, quelquefois ne parlant que difficilement notre langue (américains, espagnols, scandinaves...)

Si vous souhaitez proposer un hébergement, faites-le savoir en mairie qui transmettra.

ANNIVERSAIRE

La communauté d'agglomération que nous avons dû rejoindre voici 20 ans vient de fêter l'anniversaire de ce bel âge. Un article avait été publié dans le bulletin "Expression Municipale" de l'époque (n°21 de décembre de 2001) quelques semaines avant la création de cet établissement public de coopération intercommunale.

En voici, pour rappel, quelques extraits : La Cour des Comptes a souligné, dans un récent rapport que les communautés urbaines créées en 1966 "sont une mauvaise affaire pour le contribuable et que le regroupement au lieu de rationaliser les dépenses en a créé de nouvelles. La superstructure bureaucratique a aggravé l'enchevêtrement des compétences, mélangé les responsabilités, s'est aventurée dans des projets étrangers à la vocation de ces communautés. La détermination des responsabilités en est devenue impossible" conclut même le rapporteur de la Cour des Comptes.

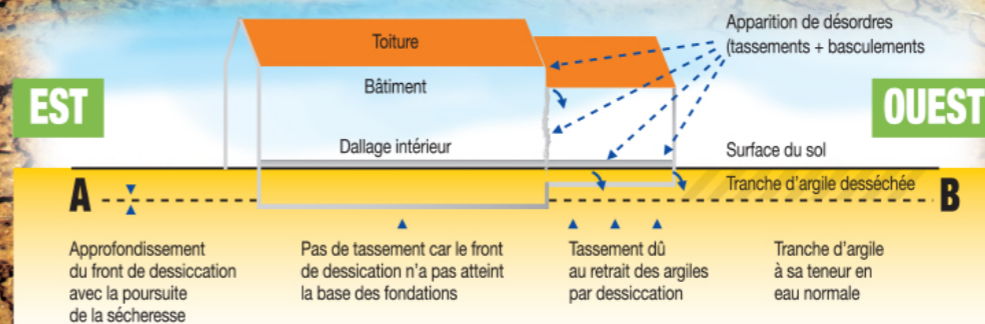
Nous ajoutons : "Puisqu'il faut y aller nous irons sans doute. Mais sans enthousiasme. Seulement avec la claire volonté de peser le plus fort possible pour que soit respectée l'autonomie durable de nos communes plutôt que le bonheur des technocrates qui s'accompagne trop souvent d'un lent mais inexorable naufrage financier". Tout était dit.

POPULATION

L'INSEE nous fait connaître que le chiffre officiel de la population de notre commune est porté à 3 753 habitants contre 3 721 en 2022.

Par ailleurs nous avons enregistré au cours de l'année 2022, 26 naissances et 31 décès.

SCHÉMA DE PRINCIPE D'UN TASSEMENT DIFFÉRENTIEL AFFECTANT UNE CONSTRUCTION FONDÉE SUR 2 NIVEAUX



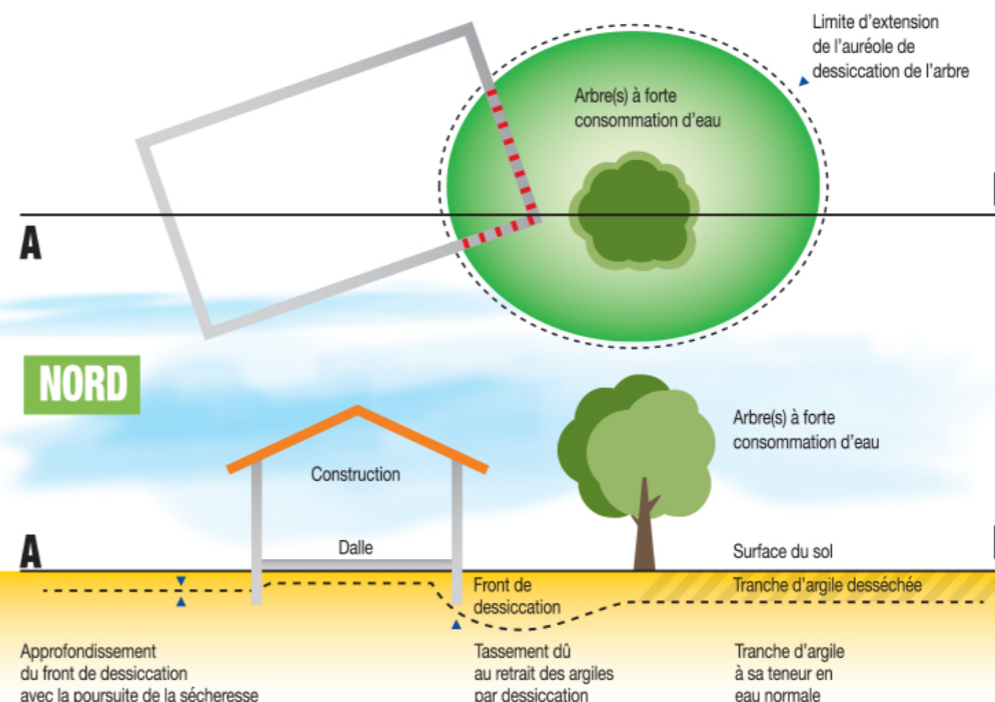
On s'attachera, en premier lieu, à ne rien faire qui puisse assécher le sol à l'immédiate périphérie de la construction. La dalle de la maison, étanche par définition protégera de l'évaporation sous le cœur du bâtiment. C'est la périphérie qui risque d'être affectée, en premier lieu. Il ne faut donc pas installer un réseau de drainage qui serait presque aussi profond que le bas des fondations et qui serait trop près de la construction. On évitera également des plantations de grands arbres ou arbustes gourmands en eau dont l'aurole des racines risque d'aller sous la maison (saule, peuplier pour ne citer que ces deux exemples).

Pour plus de sûreté encore, l'idéal est d'entourer la maison d'une terrasse ou allée étanche (allée bétonnée, en enrobé, en dalles de béton gravillonné...) protégeant ainsi les abords immédiats des fondations de l'évaporation, spécialement côté plein soleil (sud).

Par excès de précaution, sur des sols hétérogènes - lorsque la maison repose sur un rocher par partie et de l'argile pour le reste - on peut ajouter des micro-puits ici et là que l'on abreuvera en période de grande canicule à partir d'eau récupérée en saison humide, par exemple. Et cette eau stockée en hiver peut être tout simplement restituée en été aux abords immédiats de la construction, spécialement durant les épisodes les plus sévères de grande sécheresse et de canicule.

Les arrêtés préfectoraux interdisant l'arrosage des pelouses n'empêchent pas de donner un p'tit coup à boire à sa maison. CELA PEUT ÉVITER BIEN DES ENNUIS.

SCHÉMA DE PRINCIPE D'UN TASSEMENT DIFFÉRENTIEL INFLUENCÉ PAR LA VÉGÉTATION



A71 : ELARGISSEMENT DE L'ECHANGEUR EN VUE !

C'est au préfet Jean-Christophe BOUVIER que nous devons l'accélération du projet d'élargissement de l'échangeur autoroutier. L'engagement d'un tel aménagement nécessite la réalisation d'une concertation auprès des usagers, riverains, entreprises et collectivités publiques. L'exploitant de l'autoroute, le groupe VINCI, a effectué cette phase nécessaire au début de l'été. Les conclusions très positives vont permettre maintenant à l'Etat d'inscrire cette réalisation dans le proche calendrier des aménagements autoroutiers français.

Dès lors, les spéculations sur des solutions alternatives toutes très coûteuses en argent et en impact environnemental seront closes ! Ça avance. Ouf !

TAXE FONCIERE : PAS TOUT POUR LE BUDGET COMMUNAL !

Les propriétaires d'immeubles d'habitation ont reçu, voici quelques mois leur avis d'impôt au titre des taxes foncières bâties pour 2022. Chacun a pu observer que son montant avait augmenté assez sensiblement et que son produit, jusqu'alors partagé entre le département et la commune était désormais perçu en totalité par la commune, c'est en tout cas ce qui est écrit sur le tableau de notification aux contribuables. En réalité, ce n'est pas tout-à-fait vrai et mérite explication et rectification.

Pour compenser la part des recettes issues de la taxe d'habitation désormais supprimée, les communes reçoivent maintenant la part de la taxe foncière jusqu'alors perçue par les départements. Mais hélas pas dans sa totalité ! La somme versée est écriée du surplus financier que représente cette nouvelle part au regard de ce qu'aurait procuré la taxe d'habitation si elle avait été maintenue.

La direction des finances publiques nous applique un coefficient de réfaction immuable fixé à 0,736667. Ce coefficient est évidemment différent d'une commune à l'autre.

En clair, à La Chapelle, si votre taxe foncière s'élève à 1 000 euros, la commune ne perçoit que 0,736667 % de ce montant, soit 736,67 euros.

Et l'Etat répartit le reste, soit 263,33 €, entre les communes que la réforme fiscale désavantage... et en garde probablement pour lui ! Il en a bien besoin.

LA CHAPELLE AU JOUR LE JOUR



LUNDI
30
MAI

La 31^{ème} semaine municipale s'ouvre au chant des « Oiseaux de mon jardin ! » Les photos exposées sur les grilles de l'école ont toutes été réalisées depuis le jardin du Docteur Guy Hemond, conseiller municipal. Chaque photo dispose d'un QR code qui permet, à l'aide de votre smartphone, d'entendre chanter l'oiseau. Cette belle exposition devrait bientôt être prêtée à d'autres communes voisines et amies.



MERCREDI
1
JUN

Le petit bois du Pertelin voisin du stade a été acheté par la commune et un parcours VTT y a été aménagé par les services municipaux et les adhérents de la section cyclisme de l'Amicale Laïque. Il est utile de rappeler que cet équipement inauguré avec fougue par les jeunes pousses du VTT est rigoureusement interdit aux véhicules à moteur.

JEUDI
2
JUN

Les travaux d'aménagement des lotissements du « Clos de la Lande » et des « Hauts de La Chapelle » s'achèvent. Les nouveaux habitants et acquéreurs se retrouvent pour la coupure traditionnelle du ruban tricolore. Bon moment festif !



MARDI
31
MAI

Nos aînés se retrouvent à la salle des fêtes pour un déjeuner convivial. Au préalable, les volontaires se rendent allée des Italiens pour une visite commentée à la centrale photovoltaïque. Une balade avec le petit train de PROPACHAPE permet de mesurer la dimension impressionnante de cet équipement qui produit autant d'électricité qu'en consomment 8 133 foyers.



VENREDI
3
JUN

Une nouvelle section de l'Amicale Laïque tourne à plein régime et prend son envol. Le modélisme chapellois dispose désormais de son terrain pour les exploits des véhicules radiocommandés et le vol expert des drones. L'équipe de passionnés emmenée par Pascal CONDOU a réalisé des aménagements remarquables sur le terrain mis à disposition par la commune. L'inauguration s'est achevée de manière festive longtemps après le coucher du soleil... Longue vie à cette nouvelle section de l'Amicale Laïque.



JEUDI
9
JUN

Le club local de football a été le partenaire actif du Noël Solidaire organisé par l'équipe de Samuel VAISSON. Cette initiative a permis de récolter des fonds reversés à des associations d'entraide ou remplissant des missions d'intérêt général. Pour rassembler le maximum de personnes, des célébrités du monde du football apportent leur concours. C'est ainsi qu'ont été reçus à La Chapelle Luc SONOR et Emmanuel PETIT, vainqueur de la coupe du monde en 98. Notre école de musique ANACROUSE a reçu une petite aide bienvenue octroyée par ce Noël Solidaire chapellois.



JEUDI
23
JUN

En présence de Jean-Christophe BOUVIER, préfet du Cher, du député Nicolas SANSU fraîchement élu et Daniel BOUR, président de Générale du Solaire, a lieu l'inauguration officielle du parc solaire qui demeure à ce jour le plus grand du département.



VENREDI
30
SEPTEMBRE

Défi interentreprises : 4^{ème} médaille d'or pour les féminines chapelloises !



Course à pied, parcours vélo et traversée du lac en canoë, voilà les épreuves successives du défi interentreprises qui réunit plus de 200 équipes aux abords du lac d'Auron à Bourges. Véritable exploit sportif pour nos quatre féminines chapelloises engagées, Laurence, Sandra, Edwige et Nathalie : elles remportent la 1^{ère} place pour la 4^{ème} année consécutive. *Chapeau les drôles de dames !*

SAMEDI
27
AOÛT

DIMANCHE
28
AOÛT

A l'initiative de l'association ADRENALYNE et avec la participation de la section cyclisme de l'ALLC, une équipe chapelloise participe une nouvelle fois aux 24 H du Mans Vélo. La performance réalisée est bien meilleure que l'année précédente. L'équipe mixte de la Chapelle composée de sportifs affûtés et d'amateurs néophytes réussit un beau classement : 3^{ème} dans leur catégorie. 520 équipes étaient alignées. Superbe pour la réputation de notre commune et la cohésion entre participants et accompagnateurs.



SAMEDI
10
SEPTEMBRE

La rentrée associative s'effectue sous forme de stands présentant toute la richesse des activités proposées. Nos associations engrangent plein d'inscriptions et d'adhésions et les militants associatifs les plus actifs reçoivent la médaille communale.



JEUDI
20
OCTOBRE

L'équipe municipale invite la population à une réunion publique pour aborder la préoccupante question des finances communales, le projet d'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit et l'évolution de la gestion de nos déchets ménagers. Près de 200 personnes ont participé à ce moment d'information et d'échanges. Une nouvelle réunion devrait avoir lieu au printemps portant sur l'expérimentation de la collecte des biodéchets.



PRIVÉS D'IFER

L'IFER est l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau acquittée annuellement par les producteurs d'énergie électrique (éolienne et photovoltaïque, essentiellement). Notre parc photovoltaïque de 20 hectares - le plus grand actuellement du département - va procurer une recette annuelle comprise entre 60 000 et 100 000 euros.

Le croirez-vous ? La commune n'en percevra même pas un centime ! Le département et la communauté d'agglomération se partageant par moitié ce produit fiscal annuel.

Bien sûr avons-nous demandé à Bourges Plus de nous en rétrocéder ne serait-ce qu'une petite partie. La réponse évidemment négative n'a pas tardé.

C'est donc par une action au niveau national que les gestionnaires de parcs et certains députés (dont le nôtre, Nicolas SANSU) ont obtenu qu'un amendement soit apporté à la réglementation. Cet amendement vise à garantir que les communes d'implantation perçoivent une fraction de 20 % de l'IFER photovoltaïque. Elle sera prélevée sur la part départementale... pour les centrales installées à compter du 1er janvier 2023.

C'est perdu pour nous mais pas pour la défense de l'intérêt des communes !



BIENVENUE A DOROTHÉE GUILLOUX, PSYCHOLOGUE

Elle vient d'arriver à La Chapelle et recevra sur rendez-vous à la maison médicale. Pour consulter :

www.prendre-mon-rdv.com

MOUSTIQUES ET CIMETIERES

L'été passé a été marqué par une prolifération inhabituelle de moustiques. De nombreux chapelais l'ont observé et s'en sont plaint.

Savez-vous que les cimetières constituent souvent de parfaites nurseries à moustiques ?

Alors que le moustique-tigre, vecteur de maladies invalidantes réussit son implantation en Berry, il est utile de donner les conseils suivants aux familles qui fleurissent les sépultures de leurs proches. Pour les fleurs coupées, remplacer l'eau des vases par du sable humide à ras bord du récipient.

Pour les plantes en pot, éviter d'utiliser des coupelles en dessous, sauf à les remplir elles aussi de sable humide.

C'est tous ensemble que nous pourrons freiner la prolifération et le désagrément causé par les moustiques.

Les conseils donnés valent également pour les fleurissements résidentiels.

VOICI LE NOM ET L'IDENTITÉ VISUELLE DE LA BASE LOGISTIQUE QUI DEVRAIT ÊTRE ACHEVÉE DANS UN AN :

GreenBerry

LA CHAPELLE-SAINT-URSIN



A l'angle de l'autoroute A71 et de la voie ferrée Paris/Montluçon, face à Nexter Arrowtech, les gros engins de travaux publics ont pris possession de la parcelle de 20 hectares où le plus grand bâtiment du département va être construit : 82 000 m². Il comprendra 78 quais de chargement et pourra être utilisé par une ou plusieurs entreprises. On évoque la création de 200 à 400 emplois en fonction de l'usage qui sera fait de ce site accessible depuis l'autoroute et même, potentiellement par rail.

LA PROSPECTION DE COMMERCIALISATION NE FAIT QUE COMMENCER.

LA LOGISTIQUE C'EST QUOI ?

Il s'agit d'un secteur d'activité essentiel à l'activité économique. Il représente 10 % du produit intérieur brut français et emploie 1,8 million de salariés. Il est le cinquième recruteur en France. Le développement de grandes bases éloignées des métropoles permet d'optimiser le transport : les camions sont toujours pleins et peuvent se projeter au plus près des grands lieux de consommation ou la distribution s'effectue avec des flottes plus petites et désormais de plus en plus avec des véhicules non polluants (électriques, notamment). Le conseil municipal de La Chapelle a engagé ce projet voici plus de 20 ans, temps nécessaire pour surmonter toutes les difficultés juridiques, foncières, financières et d'impact environnemental.

C'est une chance pour notre bassin d'emploi que d'avoir pu saisir ce beau segment de développement économique qui vient compléter la panoplie industrielle locale.



FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET GREENBERRY

SURFACE FONCIÈRE OCCUPÉE

20 ha (200 000 m²)

SURFACE DES BÂTIMENTS

8 ha (80 000 m²)

CONCEPTEUR-CRÉATEUR

BEG Orléans

PROPRIÉTAIRE

Twenty Two Investments Paris

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT

50 millions d'euros

CARACTÉRISTIQUES

Panneaux solaires sur toiture produisant l'équivalent de la consommation de 2 000 foyers ; eaux pluviales infiltrées sur site ; plantations périphériques.

Accessible par bus urbains ; pistes cyclables internes.

JEUDI
27
OCTOBRE

VISITE PRÉSIDENTIELLE

Pour la première fois de son histoire, le Président de la République en exercice est reçu dans notre commune.

Le déplacement d'Emmanuel MACRON dans le Cher porte sur les questions de défense et notamment sur la production industrielle qui lui est consacrée. C'est donc tout naturellement qu'il s'est intéressé à l'établissement chapelais NEXTER ARROWTECH dirigé localement par Hervé LE BRETON. L'activité du fabricant de munitions de moyen et gros calibre est en effet stratégique au moment où les menaces grondent partout dans le monde et où la guerre est présente en Europe même, chez nos voisins ukrainiens.

Le Président de la République a particulièrement apprécié l'engagement professionnel passionné des salariés à l'image du chapelais Germain HEBERT (photo). Il a souligné combien il importait d'organiser les filières de formation aux métiers d'industrie de défense et d'intéresser notre jeunesse à ce secteur très porteur sur notre territoire berrichon.

Une visite d'exception, utile et appréciée.



LE RUBAN BLEU POUR DAVID HANNA

Bien que très discret à La Chapelle, David HANNA n'en est pas moins l'un des grands acteurs de notre vie économique. Il est en effet, avec son épouse Nathalie, à la tête de l'atelier de bourrellerie qui emploie plus de 160 personnes sur notre site industriel ORCHIDÉE. Cet important effectif est d'ailleurs en croissance permanente.

La clé de cette réussite ? Un professionnalisme d'exception dans les métiers de façonnage du cuir qui vaut à David HANNA le titre de Meilleur Ouvrier de France. Et qui lui vaut également la charge de la Présidence de l'association des Meilleurs Ouvriers de France du Cher.



La reconnaissance de la Nation s'est traduite par sa nomination au grade de Chevalier de l'ordre National du Mérite, distinction remise le 9 novembre dernier dans les Salons de Novotel. Cette distinction fait honneur à toute sa famille, à l'entreprise et à notre commune.

Expression Municipale lui adresse ainsi qu'à ses proches ses bien vives félicitations.

RETARDS EN CASCADE

Plusieurs projets présentés dans le numéro précédent d'Expression Municipale tardent à être engagés.

Le premier concerne l'aménagement de l'ancien garage Peugeot au centre-bourg. Le permis de construire de l'immeuble dont la construction est projetée face à la boulangerie a fait l'objet d'un recours retardant l'engagement de la construction. Elle devrait démarrer avant l'été prochain. De surcroît, sur l'espace arrière des fouilles archéologiques viennent d'être prescrites retardant également la suite de l'aménagement.

Le deuxième concerne le projet de construction d'un crématorium pour animaux domestiques et d'un espace cinéraire. La société promoteur du projet a été rachetée par une plus grosse retardant l'engagement de cette opération sinon son annulation.

Le troisième portant sur la création d'une résidence-service pour personnes âgées est à son tour bien involontairement retardé.

Heureusement, malgré la grippe aviaire qui menace, nous pourrions désormais manger des œufs fermiers pondus à La Chapelle !

FRELONS ET GUEPES

La gratuité de destruction des nids d'insectes entraîne un recours quelquefois exagéré auprès d'un professionnel puisque le coût de l'intervention est pris entièrement en charge par la commune. En 2022, le montant payé a atteint 5 432 €.

Dans un contexte de resserrement des budgets communaux, le conseil municipal réfléchit à modifier les conditions de prise en charge.

Faudra-t-il réduire à la seule destruction des nids de frelons le financement communal ?

Faudra-t-il facturer une partie du coût de la prestation aux commanditaires de la destruction des nids ?

Décision à venir au printemps prochain.

PISTE CYCLABLE : BIENTÔT ?

Le plan vélo intercommunal prévoit l'aménagement d'un itinéraire dédié depuis le canal du Berry, à Pierrelay, jusqu'à l'arrière du stade.

Puis, en prolongement, le tracé traversera la route de Bourges, aux abords de la Maison Médicale puis la rue des Vignes aux abords du bureau de tabac.

Empruntant la rue de Piécot, la voie cyclable se prolongera chemin de Villeneuve pour rejoindre Bourges et les aménagements déjà en service, quartier de l'aéroport.

Les ralentisseurs, rue des Vignes, constituent les premiers éléments de sécurisation de cet axe vélo depuis si longtemps attendu !

INFOS & NOUVELLES BREVES

REDUCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

L'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit vise trois objectifs :

- le premier est évidemment de réaliser des économies financières dans une période difficile pour les finances des communes.
- le second vise à réduire la consommation électrique et à réserver son usage pour nos besoins plus essentiels.
- le troisième tout aussi important consiste à réduire la pollution lumineuse qui porte atteinte au maintien de la biodiversité. Il existe de nombreuses espèces animales et végétales qui s'accommodent très mal de l'absence d'obscurité comme les hérissons, certaines espèces de chauve-souris, beaucoup d'espèces d'insectes ...

La mise en obscurité totale est moins simple qu'il n'y paraît puisque chaque armoire électrique doit être adaptée et les systèmes de vidéo protection doivent rester en service sans interruption.

La mise en œuvre de ce programme s'effectue donc progressivement et en corrigeant au fur et à mesure les imperfections.

A terme seuls les deux axes traversants seront maintenus éclairés (route de Bourges/rue de la Gare/route de Trouy/route de Marmagne).

POSTE FERMÉE

La mise en service de la plateforme de distribution du courrier voisine de l'échangeur autoroutier a sonné le glas de l'utilisation de l'immeuble voisin de la mairie par la Poste. C'est là qu'était effectué le tri du courrier avant sa distribution à Trouy, Morthomiers, au Subdray et à La Chapelle ... Il régnait chaque jour une belle animation renforcée par le passage des clients, des entreprises.

Le départ du service courrier a précipité la fermeture du guichet d'accueil du public, l'immeuble étant bien trop grand pour cette seule activité.

C'est le bureau de tabac qui a accepté d'accueillir les clients de la Poste, ses horaires d'ouverture étant les plus compatibles avec les besoins du public. Perte sèche pour le budget communal : le loyer de plus de 20 000 euros/an n'est désormais plus perçu et le bâtiment devra recevoir une nouvelle affectation ou être détruit. Débat à venir au conseil municipal.

JARDIN DE LECTURE Samuel Paty



Le jardin de lecture de la médiathèque municipale porte désormais le nom de Samuel PATY.

L'assassinat d'un professeur au motif qu'il enseigne les valeurs de laïcité au milieu de toutes les valeurs de notre République n'a laissé personne indifférent. Sur proposition écrite de plusieurs habitants dont Madame Andrée LEFEVRE professeure retraitée, le conseil municipal a donné le nom de cet enseignant au jardin de lecture de la médiathèque.

ON N'OUBLIERA PAS.



C'EST UNE RENAISSANCE !



Le groupe local des Vélos Humoristiques a repris ses animations loufoques qui font le régal des fêtes locales, des carnivals et des comices agricoles partout en Berry et même au-delà. C'est Alain BARBIER qui emmène le joyeux groupe que l'on a vu localement lors des Foulées Roses et du Téléthon notamment. Excellent pour la promotion joyeuse de notre commune !



1ER AVRIL 2023 PLUIE DE POISSONS SUR LA GRENOUILLE

La prochaine saison de pêche à l'étang communal est programmée le samedi 1er avril (jour du poisson !). Si un seul pêcheur rentre ce jour là bredouille c'est sans doute qu'il n'aura pas mis d'hameçon à sa ligne.

TOUS LES RÉSULTATS DES CONSULTATIONS ELECTORALES 2022

ELECTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE 1ER TOUR DU 10 AVRIL 2022 - Les résultats de La Chapelle Saint-Ursin

	1 ^{er} BUREAU MAIRIE	2 ^{ème} BUREAU CENTRE SOCIO	3 ^{ème} BUREAU MAIS. ENFANCE	TOTAL	
Nbre d'inscrits	1216	874	965	3055	
Nbre de votants	959	677	713	2349	76,89
Bulletins blancs	19	27	22	68	2,89
Bulletins nuls	5	4	4	13	0,55
Suffrages exprimés	935	646	687	2268	96,55
Candidats	Résultats	Nbre voix	Nbre voix	Nbre voix	Nbre voix %
Nathalie ARTHAUD		12	2	5	19 0,84
Fabien ROUSSEL		27	29	28	84 3,70
Emmanuel MACRON		245	198	191	634 27,95
Jean LASSALLE		36	33	29	98 4,32
Marine LE PEN		253	199	193	645 28,44
Eric ZEMMOUR		72	32	39	143 6,31
Jean-Luc MELENCHON		162	77	120	359 15,83
Anne HIDALGO		15	8	15	38 1,68
Yannick JADOT		31	15	27	73 3,22
Valérie PECRESSE		49	28	21	98 4,32
Philippe POUTOU		5	8	3	16 0,71
Nicolas DUPONT-AIGNAN		28	17	16	61 2,69

ELECTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE 2EME TOUR DU 24 AVRIL 2022 - Les résultats de La Chapelle Saint-Ursin

	1 ^{er} BUREAU MAIRIE	2 ^{ème} BUREAU CENTRE SOCIO	3 ^{ème} BUREAU MAIS. ENFANCE	TOTAL	
Nbre d'inscrits	1217	874	965	3056	
Nbre de votants	951	698	729	2378	77,81
Bulletins blancs	60	49	57	166	6,98
Bulletins nuls	36	19	21	76	3,20
Suffrages exprimés	855	630	651	2136	89,82
Candidats	Résultats	Nbre voix	Nbre voix	Nbre voix	Nbre voix %
Emmanuel MACRON		452	326	355	1133 53,04
Marine LE PEN		403	304	296	1003 46,96

ELECTION DES DEPUTES A L'ASSEMBLEE NATIONALE 1ER TOUR DU 12 JUN 2022 - Les résultats de La Chapelle Saint-Ursin

	1 ^{er} BUREAU MAIRIE	2 ^{ème} BUREAU CENTRE SOCIO	3 ^{ème} BUREAU MAIS. ENFANCE	TOTAL	
Nbre d'inscrits	1213	876	967	3056	
Nbre de votants	609	461	508	1578	51,64
Bulletins blancs	9	8	13	30	1,90
Bulletins nuls	3	1	0	4	0,25
Suffrages exprimés	597	452	495	1544	97,85
Candidats	Résultats	Nbre voix	Nbre voix	Nbre voix	Nbre voix %
Christine POLY		130	105	111	346 22,41
Monique FLORENT		3	8	11	22 1,42
Mathilde PATTE-SUCHETET		31	13	12	56 3,63
Régis ROBIN		3	5	3	11 0,71
Emma DEBEUGNY		6	5	4	15 0,97
Adrien BAERT		34	52	29	115 7,45
Nadia ESSAYAN		111	105	94	310 20,08
Sophie MERLIN		15	4	8	27 1,75
Nicolas SANSU		264	155	223	642 41,58

ELECTION DES DEPUTES A L'ASSEMBLEE NATIONALE 2EME TOUR DU 19 JUN 2022 - Les résultats de La Chapelle Saint-Ursin

	1 ^{er} BUREAU MAIRIE	2 ^{ème} BUREAU CENTRE SOCIO	3 ^{ème} BUREAU MAIS. ENFANCE	TOTAL	
Nbre d'inscrits	1213	876	967	3056	
Nbre de votants	585	463	472	1520	49,74
Bulletins blancs	49	55	41	145	9,54
Bulletins nuls	16	16	9	41	2,70
Suffrages exprimés	520	392	422	1334	87,76
Candidats	Résultats	Nbre voix	Nbre voix	Nbre voix	Nbre voix %
Christine POLY		214	176	175	565 42,35
Nicolas SANSU		306	216	247	769 57,65

roses
fOulées
du berry



Dimanche 1^{er} Octobre 2023

10^e ANNIVERSAIRE des Foulées Roses du Berry

à La CHAPELLE SAINT-URSIN

Si l'édition 2022 a été un superbe succès avec 4 300 participants et un chèque de **27 030 euros** remis à **ONCOBERRY**, il s'agira de faire plus et mieux encore pour la 10^e édition programmée le **dimanche 1^{er} octobre 2023**. Nous comptons sur chacun pour décorer la maison, les rues et réaliser le plus bel accueil possible à ces milliers de participants dynamiques, joyeux et généreux.

Emmenée par Laëtitia GUAPO,
les Tango ont parrainé l'édition 2022

